



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 26 FEVRIER 2024

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Aymeric de ROUGÉ, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS et Michèle ROL.**

**Etaient absents excusés : Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Gérard GENET) et Madame Brigitte BLONDEAUX (pouvoir à Madame Martine CABARET).**

---

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 13 février 2024 est approuvé.

---

Monsieur le Maire nomme Madame Michèle ROL, secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Remplacement d'une conseillère municipale au sein des commissions et des différentes instances.
- Contrat d'Assurance des Risques Statutaires/Habilitation du CDG28.
- Taxe de superposition des corps.
- Demande de subvention par la FNACA.
- Demande de subvention par l'ADMR d'AUNEAU.
- Questions diverses.

### **REPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE AU SEIN DES COMMISSIONS ET DES DIFFERENTES INSTANCES**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2121-33 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 02 juin 2020 portant notamment sur la constitution des commissions municipales et la désignation de leurs membres, ainsi que la désignation des délégués auprès des organismes extérieurs ;

Vu la lettre de démission de Madame Valérie PETIT, Conseillère municipale, reçue en mairie le 16 janvier 2024 ;

Monsieur le Maire expose que suite à cette démission, il convient de procéder au remplacement de Madame PETIT au sein des différentes instances dont elle était membre, à savoir :

*Délégués du «S.I.VO.S. D'AUNEAU» :*

Titulaires	Suppléants
Gérard GENET	Valérie PETIT
Jocelyne LERONDEAU	Jérôme LEBON

*Commission «scolaire» :*

- Valérie PETIT
- Jérôme LEBON

*Commission «communication» :*

- Aymeric de ROUGÉ
- Valérie PETIT
- Michèle ROL
- Jérôme LEBON
- Benoist ISAMBERT

*Commission «Embellissement et environnement» :*

- Jocelyne LERONDEAU
- Gérard GENET
- Valérie PETIT
- Anne-Marie LETHUILLIER
- Jérôme LEBON
- Michèle ROL

*Commission «Fêtes et cérémonies» :*

- Jocelyne LERONDEAU
- Michèle ROL
- Gérard GENET
- Marcel BOURGEOIS
- Jérôme LEBON
- Valérie PETIT
- Benoist ISAMBERT
- Aymeric de ROUGÉ

*Commission «Action sociale» :*

- Valérie PETIT
- Marcel BOURGEOIS
- Renée DRULHE
- Claudine GENET
- Marcel LECOMTE
- Pierre MOULARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **DECIDE** que la désignation des membres se fera par un vote à main levée.
- **APPROUVE** le remplacement de Madame Valérie PETIT au sein des différentes instances et de modifier la composition des commissions municipales et du Syndicat dont elle était membre, comme suit :

*Délégués du «S.I.VO.S. D'AUNEAU» :*

Titulaires	Suppléants
Gérard GENET	<b>Martine CABARET</b>
Jocelyne LERONDEAU	Jérôme LEBON

*Commission «scolaire» :*

- **Martine CABARET**
- Jérôme LEBON

*Commission «communication» :*

- Aymeric de ROUGÉ (titulaire)
- Michèle ROL
- Jérôme LEBON
- Benoist ISAMBERT

*Commission «Embellissement et environnement» :*

- Jocelyne LERONDEAU
- Gérard GENET
- Anne-Marie LETHUILLIER
- Jérôme LEBON
- Michèle ROL

*Commission «Fêtes et cérémonies» :*

- Jocelyne LERONDEAU (titulaire)
- Michèle ROL
- Gérard GENET
- Marcel BOURGEOIS
- Jérôme LEBON
- Benoist ISAMBERT

Monsieur Aymeric de ROUGÉ profite de la présente séance du Conseil Municipal pour présenter sa démission au sein de cette commission « Fêtes et cérémonies ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur de ROUGÉ.

*Commission «Action sociale» :*

- **Brigitte BLONDEAUX** (titulaire)
- Marcel BOURGEOIS
- Renée DRULHE
- Claudine GENET
- Marcel LECOMTE
- Pierre MOULARD

- **ET DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES/HABILITATION CDG28**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;  
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant la possibilité pour la Commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques, pour le compte des communes et établissements publics qui lui donnent mandat pour le faire en leur nom ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en date du 29 septembre 2023 par laquelle il a décidé de relancer une consultation, pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Décide** de charger le Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans.

Régime : capitalisation.

La Commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance, à savoir le questionnaire complété annexé.

- **Et prend acte** :

Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'elle puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **TAXE DE SUPERPOSITION DES CORPS**

Monsieur le Maire expose qu'il existe la possibilité d'instaurer une taxe de superposition des corps qui est en réalité une redevance d'occupation du domaine public et qui concerne toutes les inhumations dans une sépulture à partir du deuxième corps.

Cette taxe n'a pas encore été instituée à OINVILLE-SOUS-AUNEAU.

Vu la délibération n° 2023-0047 du 18 décembre 2023 du Conseil Municipal relative aux tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **DECIDE** de ne pas instaurer de taxe de superposition des corps à compter de l'inhumation d'un deuxième corps dans une même sépulture.

### **DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA FNACA**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu du Comité FNACA du Canton d'Auneau - Bleury - Saint-Symphorien, un mail en date du 20 février 2024, pour solliciter l'attribution d'une subvention de notre commune, qui serait utilisée pour l'achat de plaques et coussins mortuaires, fournitures diverses, organisation d'un repas de fin d'année et achat d'une imprimante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de voter une subvention d'un montant de QUATRE CENTS EUROS (400 €) au profit du Comité FNACA du Canton d'Auneau - Bleury - Saint-Symphorien.

### **DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ADMR D'AUNEAU**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu le 29 janvier 2024, de l'Association ADMR d'AUNEAU, un courrier pour solliciter l'attribution d'une subvention de notre commune.

Cette association propose ses services d'aide à domicile pour :

- . Un service de maintien à domicile pour les personnes âgées ou fragilisées, aide à la toilette, aide au lever ou au coucher des personnes... ;
- . Services de ménage et de repassage pour les actifs ;
- . Service socio-éducatif pour les familles ;
- . Service de téléassistance.

L'objectif de l'association est double : permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins, et permettre la création d'emplois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **De VOTER** une subvention d'un montant de DEUX CENTS EUROS (200 €) au profit de l'ADMR d'AUNEAU.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Suite à la discussion des membres du CM il a été accordé à la secrétaire de mairie une prime, payable en juin, pour sa totalité.

- Plaques de rues : Un recueil a été effectué et l'action est en voie de finalisation.

- AXA : Projet santé : Il a été décidé à l'unanimité de ne pas donner suite. Un courrier sera envoyé.

- Projet des maisons de santé pluridisciplinaire : Nous sommes en attente d'informations complémentaires.

- Courrier de Mme ROBIN : Une réponse va être faite.

- Vidéoprotection : En attente de la réunion de la commission des travaux pour en débattre.

- Eglise de Oinville :

\* Une étude du diagnostic architectural de l'église Saint-Rémi a été effectuée par l'architecte du patrimoine, Madame Claire GUIORGADZÉ.

Nous tenons cette étude à votre disposition en mairie car elle est assez volumineuse, accompagnée de photos montrant l'importance d'agir pour réparer notre église.

\* La cérémonie des Rameaux sera célébrée le 24 mars à 9 h 00.

- Jumelage avec GÜGLINGEN : Les prochaines informations sont en attente de parution sur PanneauPocket. (vide-greniers le 14 avril prochain à AUNEAU).

- SIPSTA : Le coût annuel pour notre commune s'élève environ à 1 100 €.

- Carrefour à Cherville : Nous sommes dans l'attente d'une réponse d'un propriétaire concerné par le projet.

- Cimetière : Le procès-verbal n° 1 concernant les concessions en état d'abandon aura lieu en présence de Monsieur le Maire et Madame Martine CABARET, le vendredi 05 avril prochain, à 11 h 00. Le cimetière sera temporairement non accessible.

- Deux questions ont été posées par une élue :

\* Travaux de la mairie : Pourquoi la commission des travaux n'a pas été avertie... ?  
Cela a été fait par mail du 10 janvier 2024 et suivant.

\* Une élue avait évoqué en décembre 2023 une demande de subvention pour un voyage d'élèves d'un collège en Espagne. Qu'en est-il ?

Les subventions ne concernent que les voyages pour les primaires.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 04 avril 2024 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,  
Christophe LETHUILLIER.

